

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 NOVEMBRE 2023

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt trois, le vingt sept novembre, le Conseil municipal de la commune de Fleury-les-Aubrais était réuni dans la salle du conseil en mairie sous la présidence de Mme Carole CANETTE, Maire, par suite d'une convocation individuelle en date du **20 novembre 2023** annoncée au public, conformément aux dispositions de la loi du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

Présent.e.s :

Mme Carole CANETTE, M. Bruno LACROIX, M. Grégoire CHAPUIS, Mme Marilyne COULON, M. Johann FOURMONT, Mme Nasera BRIK, M. Bernard MARTIN, Mme Guylène BORGNE, M. Hervé DUNOU, Mme Christelle BRUN-ROMELARD (*arrivée à 18h50*), M. Benjamin DELAPORTE, Mme Evelyne PIVERT (*pouvoir donné à Mme Carole CANETTE - arrivée à 19h11*), M. Alain LEFAUCHEUX, M. Thierry METAIS, Mme Tetiana GOUESLAIN, M. Patrice AUBRY, Mme Isabelle GUYARD, Mme Karine PERCHERON, M. Edoukou BOSSON, Mme Valérie PEREIRA, M. Sébastien VARAGNE, M. Zouhir MEDDAH (*arrivée à 18h56 – à partir du point n°2*), Mme Martine ROUET-DAVID, M. Rémi SILLY, M. Maxime VITEUR, M. Nicolas LE BEUZE, M. Eric BLANCHET, M. Stéphane KUZBYT, Mme Christine BOUR, M. Bienvenu François NIOMBA DAMINA (*arrivée à 18h54*)

Absent.e.s avec pouvoir :

Mme Mélanie MONSION (donne pouvoir à M. Grégoire CHAPUIS), Mme Isabelle MULLER (donne pouvoir à M. Rémi SILLY), Mme Sandra DINIZ SALGADO (donne pouvoir à M. Maxime VITEUR)

Absent.e.s sans pouvoir :

M. Michel BOITIER, Mme Sandra SPINACCIA

M. Patrice AUBRY remplit les fonctions de secrétaire.

ORDRE DU JOUR

I. Désignation du secrétaire de séance

II. Décisions prises par Madame la Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT

III. Affaires métropolitaines

IV. Communications au Conseil municipal

Rapports annuels 2022 d'Orléans Métropole sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable, d'assainissement et de prévention et de gestion des déchets (*documents transmis par courriel*)

I.

IV. Projets de délibération

VIE INSTITUTIONNELLE

1) Approbation des procès-verbaux de la séance du Conseil municipal du 25 septembre 2023 et du 20 octobre 2023

SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

2) Convention entre le bailleur ICF HABITAT ATLANTIQUE et la Ville de Fleury-les-Aubrais pour l'implantation d'une caméra de vidéoprotection sur l'immeuble situé au 34 rue Denis Papin

FINANCES

3) Débat d'orientations budgétaires 2024

4) Autorisation de signature par Madame la Maire de la convention d'expérimentation du compte financier unique

5) Garantie d'emprunt - réhabilitation de 354 logements - résidence de Lamballe - SCALIS

COMMANDE PUBLIQUE

6) Attribution de marchés de fournitures pour l'achat et la livraison de denrées alimentaires

FONCIER

7) Cession de parcelles communales aux Foulons

DOMAINE

8) Mise à jour du tableau de classement de la voirie sur le territoire communal

V. Questions diverses

SÉANCE DU LUNDI 27 NOVEMBRE 2023

La séance est ouverte à 18h35.

Madame la Maire

Je vous propose, Mesdames et Messieurs, que nous commençons cette séance.

I. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur AUBRY est désigné comme secrétaire de séance.

II. Décisions prises par Madame la Maire

Le Conseil municipal prend note des décisions suivantes :

ACTIONS EN JUSTICE
Autorisation d'ester en justice et désignation du cabinet Casadei-Jung – recours contre l'arrêté du 22 juillet 2023 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle (<i>décision n°2023/082</i>)

REALISATION D'EMPRUNTS
Souscription d'un emprunt destiné au financement des investissements du budget principal 2023 auprès de la Caisse d'Epargne : <ul style="list-style-type: none"> - montant du contrat de prêt : 2 400 000 €, durée : 15 ans - taux d'intérêt annuel : Livret A + 0.40 %. Taux révisable en fonction du taux de rémunération des Livrets A de référence (<i>décision n°2023/083</i>)

MISE À DISPOSITION D'ÉQUIPEMENTS – LOUAGE DE CHOSE
Mise à disposition de deux chiens de sécurité publique affectés au service de la police municipale par deux agents, à titre gracieux, pour une durée de 5 ans (<i>décision n°2023/081</i>)
Mise à disposition de matériel informatique à usage pédagogique de l'Education Nationale au profit de la Ville de Fleury-les-Aubrais, et plus particulièrement de l'école élémentaire Jacques BREL du 8 janvier au 22 février 2024 (<i>décision n°2023/085</i>)
Mise à disposition à titre exceptionnel du complexe sportif des Jacobins, à titre gracieux, au profit du CJF Boxe pour l'organisation des championnats régionaux de boxe anglaise, prévus le 28 octobre 2023 (<i>décision n°2023/086</i>)

Monsieur SILLY

Madame la Maire, bonsoir. Bonsoir à tous. C'était pour avoir plus d'informations sur l'action en justice.

Madame la Maire

Cela concerne les questions de sécheresse et des fissures liées aux sécheresses pour les sols argileux. Nous étions en attente de l'arrêté qui reconnaissait ou pas l'état de catastrophe naturelle pour notre territoire, puisque nous avons demandé cette reconnaissance. Et cette reconnaissance nous a été refusée. Donc, nous initiions un recours. Nous avons proposé à l'ensemble des communes dans le cadre de la coopération intercommunale, de faire un recours unique, mais c'est compliqué. Certes, ce n'est pas une compétence métropolitaine, c'est une compétence communale, mais l'idée est que les communes se parlent et que l'on

puisse mettre en commun. Les choses sont en cours, mais on a déjà initié ce recours. Et nous espérons bien être entendus, parce qu'il me semble que les conséquences pour nos habitants sont majeures. On sait tous, les uns et les autres, les fissures que cela provoque. Une députée était venue sur le territoire pour échanger avec des habitants sur ces questions-là, et notamment sur les conditions d'indemnisation, puisqu'elle préparait un projet de loi.

Madame la Maire procède à la lecture des pouvoirs.

Madame la Maire

On souhaite un prompt rétablissement à Mme MONSION qui nous regarde à distance, mais est tenue à l'écart par le COVID.

Et on souhaite un prompt rétablissement aussi à M. BOITIER. Nous pensons bien à lui.

III. Affaires métropolitaines

Madame la Maire

Quelques mots sur les questions métropolitaines avant que nous abordions les questions de compétence communale.

Premier point : vous avez pu lire dans la presse la fin annoncée de la fête foraine, il me semblait important que nous en parlions puisque c'est sur notre territoire. Juste pour préciser que, contrairement à ce qui a pu se dire dans la presse, je n'ai jamais demandé la fin de la fête foraine. Absolument jamais.

J'ai même regretté qu'on en soit là, mais manifestement, il y a des complexités, et même plus, pour que les éditions se tiennent désormais. Simplement, la problématique, c'est la localisation, non pas des manèges, mais du village forain, des caravanes d'habitation qui sont sur un terrain dont on savait dès le départ – quand la fête foraine est passée du sud au nord de Fleury – qu'il ne serait pas disponible très longtemps puisqu'un projet émergeait dessus. Et il n'y a pas d'autre solution d'accueil de ces caravanes. Je dois dire que, pour le terrain des Groues, cela représentait déjà des coûts considérables de remise en état chaque année pour accueillir à nouveau les caravanes – environ 300 000 euros par an. Et de toute façon, ce n'est plus possible. Le seul terrain envisageable était celui qu'on appelle le terrain d'Eldorauto qui a été cédé fin 2019. Cela a scellé les choses. Mais je tiens à dire que ce n'est pas à ma demande que cette fête foraine cesse, loin de là. Et je l'ai dit d'ailleurs, y compris dans les instances métropolitaines, que c'était un moment festif et populaire. Cela pouvait engager quelques nuisances pour les riverains, mais on y travaillait, notamment en coopération avec la police.

Deuxième point : je souhaite préciser que nous sommes en train d'interpeller la Métropole sur les questions d'entretien des réseaux d'assainissement qui nous posent quelques soucis, et d'état et de sécurisation des pompes de relevage. Pour que, lorsqu'il y a des pluies abondantes, les riverains de quelques rues – je pense notamment, mais ce n'est pas la seule, à la rue Max Jacob – ne soient pas sous les eaux. Et je veux dire parfois sous plus d'un mètre, parce que les pompes ne fonctionnent pas ou ne sont pas suffisamment dimensionnées. Donc j'ai interpellé la Métropole, et on va travailler à ces questions-là, bien évidemment.

Dernier point : la Métropole n'est pas compétente pour déployer la fibre, mais elle l'est pour accompagner et superviser le déploiement de la fibre sur le territoire des communes. Nous avons été interpellés par nombre d'habitants de Fleury sur les problématiques qu'ils rencontraient avec la fibre, avec des armoires sous-dimensionnées, ouvertes aux quatre vents. Comme elles sont sous-dimensionnées, les opérateurs qui viennent pour brancher les uns et les autres débranchent des abonnés pour en rebrancher d'autres. Cela fiche un bazar pas

possible et cela fait des gens qui n'ont pas de connexion internet.

Nous n'avons pas la compétence bien sûr, le tout a été privatisé. C'est la Métropole qui est chargée de superviser, donc évidemment, j'ai averti. A la fois la Métropole et les maires sont bien conscient du problème, qui ne se pose pas qu'à Fleury, le problème est national. Mais j'ai souhaité – pour qu'on puisse agir non seulement auprès de la Métropole, mais auprès des opérateurs et des instances de régulation de ces installations – initier une pétition pour l'ensemble des habitants. J'invite à la signer et à la relayer car plus il y aura de Fleuryssois, plus nous aurons de poids. Et je dois dire que je suis prête à initier tous les contentieux nécessaires. On est en train de regarder si la ville peut trouver une voie pour initier nous-mêmes notre contentieux, et sinon je demanderai à la métropole de le faire, mais je pense que l'on va arriver à trouver une voie pour le faire, on verra sous quel angle. Mais je souhaite que les désordres sur notre territoire cessent.

Voilà pour ce qui est des affaires métropolitaines.

IV. Communications au Conseil municipal

Nous avons cependant un point spécifique, il s'agit pour nous de prendre acte de la communication au Conseil municipal des rapports annuels 2022 d'Orléans Métropole sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable d'une part, d'assainissement et de prévention et de gestion des déchets de l'autre. Documents qui vous ont été adressés comme chaque année. Je le rappelle, c'est une compétence métropolitaine, donc on ne va pas faire ici une présentation, mais évidemment, si vous avez des questions, je les relaierai auprès de la Métropole. Peut-être juste vous dire, puisque cela concerne directement les Fleuryssois, que nous avons été attentifs à la question des prix, puisqu'il y a par ailleurs un renouvellement de la délégation pour les communes qui sont en délégation, et nous, nous restons en régie, et en sommes bien heureux. Il a été établi le principe qui me semble normal d'une convergence tarifaire des tarifs de l'eau pour les habitants de la métropole. Et simplement dire également que l'on va avancer sur une tarification différenciée selon les niveaux de consommation, selon que l'on est en dessous ou au-delà de 120 m³, pour faire court.

Sur ces rapports, est-ce qu'il y a des choses à relayer auprès de la Métropole ? Des questionnements à relayer, Monsieur KUZBYT ? Ou pas, ce n'est pas obligé.

Monsieur KUZBYT

Merci Madame la Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Cela ne concerne pas les rapports que vous venez d'évoquer, mais peut-être, sur la fibre, si vous le permettez, concernant la pétition que vous avez lancée.

Madame la Maire

On se dit très rapidement, parce que c'est vraiment une information, il n'y a pas de débat.

Monsieur KUZBYT

Tout à fait. Néanmoins, c'est un sujet important et impactant pour les habitants de notre commune qui sont concernés. Cela fait des mois et des mois et des mois et des mois que ça dure. Ma question était toute simple. Au-delà de la pétition que vous avez lancée, est-ce que vous avez pris d'autres initiatives sur les mois qui se sont écoulés, ou est-ce la toute première que vous prenez pour régler ce problème ?

Monsieur SILLY

Cela va vraiment dans le même sens. J'ai souvenir d'une question que, je crois, nous avons formulée par voie de mail. C'était en mars ou en avril à la fois sur les problématiques sur les Andrillons Ormes Du Mail et sur Lamballe qui est un gros point noir. On avait eu des réponses de votre part avec des relances, on sentait bien que le job était fait. Après, on a découvert, un

peu comme un cheveu sur la soupe, la pétition, mais pourquoi pas s'il faut en venir à de tels outils.

Moi, ma question, c'était si, entre-temps, il a été réfléchi, envisagé avec les opérateurs des réunions publiques, parce que je pense que c'est le bon endroit pour que les habitants puissent venir et dire concrètement et de manière massive aux opérateurs les réalités qu'ils ont dans leur quartier. C'était plutôt la pratique dans le passé, et c'est vrai que là, on en vient tout de suite à la pratique d'un signe fort.

Madame la Maire

Je pense que c'était nécessaire de donner un signe fort, je ne pense pas que c'est « un cheveu sur la soupe », mais nécessaire. On a fait nombre de courriers aux opérateurs, on a interpellé la métropole et travaillé avec elle, parce que, bon sang, ils font ce qu'ils peuvent. Je le redis, le problème est national, mais plus on sera d'élus à remuer les choses, à l'heure où par ailleurs se travaille un projet de loi qui a du mal à avancer du fait de lobbying, mieux c'est. Les opérateurs ne viennent pas spécialement dans les réunions publiques et se contentent de nous dire que c'est de la faute de sous-traitants. Donc, on va prendre les choses par un autre bout.

Monsieur LACROIX

Juste pour préciser puisque, personnellement, je suis en relation avec les gérants d'XP-Fibre en charge du réseau Fibre sur la ville. On les a rencontrés plusieurs fois. Ils sont toujours sur le même constat que eux ont fait propre et que le problème vient des sous-traitants qui viennent se câbler. Par contre, la décision qui a été prise – et ce qui est en train de se faire d'ailleurs, mais a mis un peu de temps –, c'est l'éclatement du centre de Descartes à côté de la place Jean de la Fontaine en armoires plus petites. Ce sont ces centres-là qui posent actuellement le plus de problèmes puisqu'ils permettent le squat et que des personnes restent dedans. Et ça, c'est en train d'être fait, et des armoires sont en train d'être réinstallées. Mais par rapport à ce qui nous a été dit, cela a pris quelques mois, et vu comment les armoires restent ouvertes déjà partout, il n'est pas sûr que ça résolve tous les problèmes. On espère au moins que cela va résoudre ce problème-là.

Madame la Maire

Oui, il y a un travail de fond qui a été mené avant qu'on en arrive à cette pétition, mais encore une fois, plus on sera nombreux à la signer et mieux ce sera.

V. Projets de délibération

VIE INSTITUTIONNELLE

1) Approbation des procès-verbaux de la séance du Conseil municipal du 25 septembre 2023 et du 20 octobre 2023 (délibération n°2023/130)

Mme CANETTE, Maire, expose

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-15,

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 25 septembre 2023,
- approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 octobre 2023.

Monsieur SILLY

Pas de remarque, un compliment aux services, mais je vais faire porter ce compliment par Monsieur CHAPUIS, concernant la mise en ligne des Conseils municipaux sur le site internet

de la ville au format vidéo, plutôt de bonne qualité, en tout cas pour le dernier, on ne peut pas en dire autant pour celui du mois de septembre, mais aucune difficulté sur ces PV.

Madame la Maire

Merci. Je crois qu'en septembre, on avait rencontré un problème technique pour le son, me semble-t-il. Donc, c'est approuvé à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité.

SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

2) Convention entre le bailleur ICF HABITAT ATLANTIQUE et la Ville de Fleury-les-Aubrais pour l'implantation d'une caméra de vidéoprotection sur l'immeuble situé au 34 rue Denis Papin (délibération n°2023/131)

M. CHAPUIS, Adjoint, expose

La Ville de Fleury-les-Aubrais s'est dotée d'un système de vidéo protection de voie publique depuis décembre 2007. Les objectifs visés sont une réduction de la délinquance par la dissuasion, l'élucidation des infractions de voies publiques et une protection des bâtiments et équipements publics.

A ce jour, 25 caméras fixes ainsi que 2 caméras à énergie solaire dites « nomades » ont été installées dans différents quartiers de la Ville.

Au vu des statistiques des interventions de la Police Municipale effectuées sur le secteur Villevaude, il convient de procéder au redéploiement d'une caméra dans ce quartier.

Ainsi, la caméra de vidéoprotection initialement implantée sur l'immeuble du 8 Place Jean-Philippe Rameau dans le secteur Lignerolles sera redéployée sur l'immeuble du 34 rue Denis Papin, dans le secteur Villevaude.

La caméra étant implantée sur un bâtiment appartenant à ICF HABITAT ATLANTIQUE, il convient d'établir une convention entre le bailleur et la Ville.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la décision du Conseil constitutionnel n°2011-625 DC du Conseil constitutionnel du 10 mars 2011 relative à la loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure,

Vu la délibération du Conseil municipal du 24 septembre 2007 relative à l'équipement en vidéosurveillance de la Ville de Fleury-les-Aubrais,

Vu l'avis de la commission Sécurité – Démocratie du 6 novembre 2023,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

- approuve l'implantation de la caméra de vidéoprotection au 34 rue Denis PAPIN,

- autorise Madame la Maire ou son représentant à signer la convention d'implantation avec ICF HABITAT ATLANTIQUE annexée à la présente délibération, ainsi que tous les actes y afférents.

Monsieur CHAPUIS

C'est une délibération que l'on a rarement, mais c'est l'occasion de dire un mot sur notre réseau de vidéoprotection. Aujourd'hui, ce sont 25 caméras fixes à la fois de vidéosurveillance

et de vidéoprotection, puisqu'un certain nombre sont là pour sécuriser le poste de police municipale, avec les enjeux bien évidents liés aux équipements qui sont à l'intérieur. Mais on a aussi, depuis un peu plus de 2 ans maintenant, 2 caméras nomades qui sont déployées, comme on s'était engagés à le faire, sur le territoire de la commune pour lutter spécifiquement contre les dépôts sauvages – plutôt efficaces sur les secteurs où on les a déployées. Ces caméras sont déplacées tous les 2 à 3 mois parce que, pour des raisons évidentes de sécurité, elles doivent être mises à une certaine hauteur et à une certaine distance des habitations. Cela nécessite un mouvement un peu moins fréquent que ce qu'on aurait imaginé, mais ces caméras nomades sont bien déployées, contrairement à ce qui a pu être dit.

Pour ce qui concerne spécifiquement cette délibération, on avait, sur la place Jean-Philippe Rameau, plusieurs caméras sur lesquelles on avait des doutes quant à leur pertinence. Pour tout vous dire, y compris les services ont eu du mal à comprendre la logique initiale de cette multi-installation sur ce site parce qu'en fait, les caméras se regardaient les unes les autres et elles croisaient les mêmes espaces. On a beau chercher, on ne trouve pas l'origine de ce choix. Toujours est-il qu'on avait un secteur sur la rue Denis Papin où il y avait un certain nombre d'événements et un certain nombre d'interventions de nos forces de police municipale. Donc, on avait besoin de sécuriser, c'est la logique que l'on a depuis le début du mandat de privilégier pour le moment des redéploiements de caméras, celles qui étaient sur des lieux moins pertinents. C'était le cas jusqu'ici pour les déployer sur des lieux sur lesquels on a des vrais besoins, et c'est le cas ici. Au 34 rue Denis Papin, on avait un vrai besoin. L'idée est donc d'installer cette caméra sur ce secteur qui nous semble plus pertinent. Et c'est donc une convention avec ICF HABITAT à titre gracieux.

Madame la Maire

Pas de questions, nous pouvons passer au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité.

FINANCES

3) Débat d'orientations budgétaires 2024 (délibération n°2023/132)

M. LACROIX, Premier adjoint, expose

L'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales dispose que, dans les communes de 3500 habitants et plus, le Conseil municipal doit débattre sur les orientations générales du budget primitif, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par son règlement intérieur.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2312-1 et D.2312-3,

Vu l'avis de la commission Finances - Ressources humaines du 8 novembre 2023,

Considérant que l'examen du budget primitif 2024 doit intervenir lors de la séance publique du 18 décembre 2023,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

- prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires, sur la base du rapport annexé

portant sur le budget de la Ville de Fleury-les-Aubrais, avant le vote du budget primitif de l'exercice 2024.

Madame la Maire

Je vous rappelle que cela ne fera pas l'objet d'un vote puisqu'il s'agira simplement de prendre acte de la tenue du débat. C'est Monsieur LACROIX qui nous évoque ces orientations, en l'absence de Monsieur BONAMY à qui nous souhaitons bon rétablissement également.

Monsieur LACROIX présente de rapport d'orientations budgétaires.

Madame la Maire

Merci Monsieur LACROIX. Quelques mots peut-être pour préciser la présentation qui a été faite. Quand on dit « espace public », c'est hors compétence de la Métropole, qu'on soit bien clairs. Les 500 000 euros, ce n'est pas la voirie, qui dépend, elle, de la Métropole.

Deuxième chose, pareil, concernant le déploiement fibre, puisqu'on en parlait en début de Conseil municipal, c'est pour raccorder *nos* équipements au réseau de fibre, ce n'est pas pour le déploiement de la fibre. Qu'on soit tous au clair parce que, de temps en temps, il peut y avoir des bêtises.

Au-delà de ça, je voulais remercier les services de ce travail qui est la base sur laquelle on s'appuie pour élaborer le projet de budget, c'est vraiment la trajectoire budgétaire et la trajectoire financière. Ce sont des choses, il faut le dire, qui ne sont pas simples, donc je voudrais remercier à la fois Monsieur LACROIX et les services et l'ensemble des élus, notamment des Adjointes avec qui ce travail est fait évidemment en entière collaboration et concertation.

Ça se fait dans un contexte qui est quand même compliqué et difficile – aride, j'ai envie de dire. Parce que, vous l'avez vu, les dotations de l'État n'augmentent pas, elles augmentent bien moins que l'augmentation des dépenses. Et quand je dis augmentation des dépenses, ce ne sont pas des dépenses qui sont liées à nos choix. Ce sont des dépenses qui s'imposent à nous, vraiment, pour la plupart. Quand on pense à l'énergie – Monsieur LACROIX nous parlait des fluides –, quand on pense à la revalorisation des agents, mais il n'empêche que les dotations n'augmentent pas, et, pour autant, évidemment, les choses se compliquent pour l'ensemble des communes, et cela a vraiment été dit par tous les Maires de France lors du Congrès des Maires. Et puis, ça se dit dans les couloirs et les réunions entre maires, ça se dit dans les médias, ça se dit partout. Mais c'est une véritable réalité.

Face à ce constat et à cette réalité, il y avait plusieurs options. Vous avez des communes qui vont décider de supprimer des services. Vous avez vu, on a des communes qui ont arrêté les piscines pendant quelques mois dans l'année. Ce n'est pas notre choix, nous considérons que les Fleuryssois ont besoin de services publics. Et nous déployons, je dois le dire aussi, des trésors d'énergie, avec la plus haute vigilance, parce que, parfois, il peut y avoir des alertes, et cela engendre des réorganisations. Mais nous déployons, avec les services et avec les élus, des trésors d'énergie pour réorganiser et offrir un service qui, à la fois, est plus large, plus dense et plus adapté aux nouveaux besoins et aux nouveaux rythmes de vie des habitants. Je l'ai dit, les horaires de l'accueil de la Mairie, l'augmentation de l'accueil du périscolaire, tout cela ça doit s'absorber. Et donc, il y a des communes qui font le choix de réduire le service public, mais ce n'est pas le nôtre. Il y a des communes qui font le choix d'augmenter les tarifs, ce qui n'a pas été notre cas. Nous avons fait le choix d'une réforme des tarifications, mais pour introduire plus de justice et plus d'équité dans ces tarifications, pour renforcer – je ne dis pas que cela n'existait pas, ça existait déjà, encore qu'il y ait des services où ce n'était pas tout à

fait le cas, je pense au Conservatoire. Sur le secteur scolaire et périscolaire ,c'était déjà le cas, mais on a souhaité renforcer cette tarification au plus juste et au plus près des capacités des habitants. Il y a d'autres communes qui font le choix de renoncer à des équipements, ça n'est pas non plus notre choix. Il y a des communes qui ont fait le choix d'augmenter les impôts, ça n'a pas été notre choix, je le redis, nous travaillons sans augmentation des taux d'imposition.

Évidemment, on ne peut pas dire que la réalité ne nous rattrape pas. Le choix que nous faisons, c'est aussi parfois de regarder comment se réalisent les investissements. Parce qu'il faut tenir compte, à partir du moment où on maintient le niveau de service au public – donc aussi une dépense de personnel. À partir du moment où on fait le choix de ne pas augmenter les tarifs fleurysois et où on fait le choix de ne pas augmenter les impôts, évidemment, ça a un impact. On l'assume pleinement sur l'épargne et donc sur le rythme auquel nous pouvons réaliser les investissements, que, néanmoins, nous considérons qu'il est utile de mener à leur terme, et on le fera.

Après, ça se fait avec les accompagnements nécessaires. Cette année, on a le portage de l'Ehpad dont il faut qu'on tienne compte, et puis on respirera un peu mieux de ce point de vue-là quand l'année sera passée. Mais, vraiment, je veux remercier toute l'équipe municipale et la solidarité des uns et des autres, l'esprit de groupe, j'allais dire presque de corps avec lequel nous avançons pour maintenir le cap qui a été fixé en début de mandat, à une heure où on imaginait mal les crises successives, et notamment celle de l'énergie, auxquelles nous allons être confrontés. Voilà ce que je souhaitais dire avant d'ouvrir le débat.

Monsieur KUZBYT

Merci beaucoup, Madame la Maire. Merci à Monsieur LACROIX également pour cette présentation faite sur la base d'un rapport dont je souligne à nouveau la qualité, et je vous remercie de bien vouloir faire passer le message aux services.

J'ai écouté très attentivement Monsieur LACROIX dans sa présentation. Il a commencé par parler de la maîtrise des grands équilibres et d'un niveau d'épargne satisfaisant, même si, effectivement, cette année, ce niveau d'épargne est amputé de quelques pourcents.

Je n'aurais pas lu attentivement le rapport de présentation dont j'ai souligné la qualité, que j'aurais été rassuré sur l'avenir et sur la capacité de la Ville à aller de l'avant. Mais je l'ai lu ce rapport. Quelques pourcentages ont été évoqués, notamment dans une des dernières diapositives où vous êtes passé peut-être un peu vite concernant la section de fonctionnement.

Vous évoquiez un niveau de recettes de 35 millions – en hausse de 1,77 % ; et un niveau de dépenses de 32,23 millions, en hausse de 4,57 %. Je me suis amusé – si l'on peut dire – pour préparer le Conseil à calculer le delta : cela représente 863 000 euros, c'est vrai que c'est assez énorme. Ce qui nous conduit à penser qu'on ne va pas dans le bon sens. Vous me direz, vous avez développé un certain nombre d'explications. On ne va pas dans le bon sens pour 2024, mais nous le disions déjà il y a un an. Nous espérons que l'an prochain, nous tiendrons un autre discours. La conséquence directe porte, et cela a été dit, sur un agrégat, une grandeur très importante, c'est l'épargne nette qui est en forte baisse. Il n'y a pas si longtemps que ça, un an peut-être, vous nous disiez, Monsieur LACROIX et vous Madame la Maire, qu'à Fleury-les-Aubrais, ce qui est souhaitable, le minimum en termes d'épargne nette, c'est 1 million d'euros. On était tout juste en-dessous l'an passé, et cette année, vous nous annoncez une épargne nette comprise entre 500 et 600 000 euros. Alors, rappelons tout de même ce que c'est que l'épargne nette pour souligner l'importance : c'est ce qui reste après les recettes et les dépenses de fonctionnement et après remboursement de la dette. C'est donc ce qui va nous permettre de commencer à investir. Cette année, on va commencer à investir avec peu.

J'ajoute que, lorsque l'on contracte un nouvel emprunt, dans les années qui suivent, toutes choses égales par ailleurs, cela va peser sur l'épargne nette tout le long de cet emprunt.

Puisque je parlais d'emprunt, parlons-en. Quelques éléments sur la dette : vous nous présentez un futur projet de budget avec un emprunt d'équilibre à 5,5 millions d'euros, c'est-à-

dire 2 millions de plus, de mémoire, que ce qui nous avait été présenté pour le débat de l'orientation budgétaire 2023. Et vous envisagez un emprunt effectif, vous l'avez dit, à hauteur de 3,6 millions d'euros, ce qui nous conduit à penser que la dette repart à la hausse, la charge d'intérêt aussi – 294 000 euros pour 2024, soit 74 000 euros de plus qu'en 2023, vous l'avez également indiqué. Bref, en 2 ans, vous aurez emprunté 2,4 millions en 2023, +3,6 en 2024, soit 6 millions d'euros. Si on rajoute celui de 2 millions de 2022, cela fait 8 millions d'euros en 3 ans.

Alors, 8 millions d'euros pour quoi faire ? J'ai essayé de rechercher un peu les investissements, puisque vous avez souligné, depuis le début du mandat, votre ambition en termes d'investissements, d'équipements, de nouveaux équipements qui vont d'ailleurs générer de nouveaux frais de fonctionnement lorsqu'ils seront construits. Mais on a fait le point sur ce qui avait été fait ou ce qui sera fait en 2024 puisque, là, je parle bien de la période 2022-2024. On a relevé une Maison pour Tous à 1,2 million d'euros ; on a relevé un nouveau bâtiment pour le service du Cadre de vie pour 500 000 euros. Après, quoi d'autre : il y aura en 2024 l'Ehpad – pour 1,6 ou 2 millions d'euros, je crois – qui, nous le rappelons, à l'origine, ne devait rien coûter à la Ville.

L'emprunt envisagé à 3,6 millions d'euros va conduire à une échéance de 300 000 euros, en 2025, en 2026, en 2027, en 2028 et en 2029. 300 000 euros pendant 15 ans. Ça va imputer l'épargne nette – je l'évoquais tout à l'heure. On part aujourd'hui de 500 à 600 000, il ne va finalement plus rester grand-chose.

Alors, il est vrai que l'on s'interroge sur le PPI, dont vous êtes fier, et vous avez raison de l'être. Peut-être serez-vous encore plus fiers quand vous inaugurerez ces premiers équipements. On a du mal à voir comment vous allez pouvoir financer ce qui nous nous importe le plus – enfin, une des choses – à savoir la salle de gymnastique.

C'est pourquoi, sur ces grands éléments, sur ces grands équilibres, on vous invite une fois de plus – on l'avait déjà fait l'an passé – à vous réinterroger sur votre stratégie financière. Une fois de plus, on vous dit que cela semble ne pas aller dans le bon sens, on vous invite à opérer un virage, en essayant de ne pas le rater, si possible.

Il est possible que je reprenne la parole pour parler plus spécifiquement de quelques projets que nous avons vus dans votre rapport de présentation.

Monsieur LE BEUZE

Bonsoir à toutes et à tous. Je vous remercie également pour la présentation du DOB. Comme habituellement, je remercie l'ensemble des services pour le gros travail qui a été réalisé.

Comme mon collègue, je vous ai bien écoutés, et, comme vous, je partage à peu près le constat général sur la difficulté de la construction budgétaire qui est impactée de façon importante par des mesures exogènes.

Toutefois, je ne peux pas m'empêcher également de penser et de constater l'importance des choix politiques de votre majorité qui se répercutent directement aujourd'hui sur la construction budgétaire.

Il convient également de rappeler la difficulté accrue qui existe, tout singulièrement pour une Ville comme Fleury-les-Aubrais, de réaliser l'exercice budgétaire. En effet, chaque dépense doit être réfléchie et ne peut être réalisée sans être certain de son utilité absolue. Quand je dis cela, je pense notamment à ce fameux Plan d'urgence de 1 million d'euros qui, dès le début de votre mandat, a mis un gros coup d'épée dans un budget qui était déjà compliqué. J'entends votre argumentaire sur la nécessité absolue de le faire, nous avons déjà eu l'occasion de rappeler que nous ne faisons pas le même constat. J'entends également qu'en 2020, peut-être, et je dis bien peut-être, nous avons encore le luxe, grâce à la bonne gestion de l'ancienne majorité, de nous permettre de dépenser ce million d'euros. Mais c'était un pari risqué sur l'avenir, qui, par conséquent, se devait d'être stable et sans tempête l'année suivante. Malheureusement pour vous, on ne peut pas dire que les années suivantes furent stables et sans tempêtes. Et c'est là que nous avons commencé à ressentir pour la première fois le poids de vos choix politiques. Nous avons réussi à maintenir le navire à peu près à flot pendant

quelque temps, notamment grâce à des effets d'aubaine sur des recettes inespérées. Là encore, vous aviez une toute petite ouverture, comme l'a rappelé mon camarade de l'opposition, pour être prudents et anticiper vos choix pour limiter certains impacts. Je pense notamment à 2021, où je vous ai indiqué qu'au vu de la conjoncture économique il aurait été intéressant de recourir à l'emprunt dès cette période dans une logique d'optimisation et de prévision. Vous m'aviez répondu que cela vous semblait un peu hasardeux d'emprunter avant d'avoir besoin des montants, emprunter monnaie sonnante et trébuchante quand on sait l'impact que ça a sur le budget de fonctionnement. Alors oui, je partageais avec vous l'impact sur le budget de fonctionnement, et c'est bien pour cela que je vous avais alertée sur ce point. Aujourd'hui, à la lecture du ROB, le constat est clair, les frais financiers liés aux intérêts d'emprunts ont augmenté entre 2022 et 2024 de 140 000 euros.

Autre exemple, l'année dernière, je crois, on avait constaté une hausse des dépenses de fonctionnement au même niveau que celle des recettes de fonctionnement qui, elles, avaient été augmentées grâce à un effet d'aubaine. Comme je vous l'ai indiqué, essayons de limiter les dépenses de fonctionnement dans la mesure du possible pour essayer de reconstituer un peu d'épargne nette et un peu de marge de manœuvre. Vous nous aviez rappelé cette année toutes les dépenses qui étaient contraintes sur le budget de la Ville, et vous ne souhaitiez pas serrer les dépenses de fonctionnement et essayer de rester à un niveau d'épargne nette autour du million d'euros. Le constat est le même que mon camarade de l'opposition : l'épargne nette se dégrade pour atteindre un estimatif, comme vous l'avez rappelé, entre 500 000 et 600 000 euros. C'est-à-dire que, depuis votre arrivée, elle a été plus que divisée par 2. L'effet d'aubaine de l'an dernier est retombé, avec un taux qui passerait, comme vous l'avez rappelé, de 7,1 % à un taux compris entre 3,5 % et 4 %.

Et enfin, le dernier point, c'est que l'effort sur les dépenses de fonctionnement, cette année, vous l'estimez à 180 000 euros. Ce qu'il faut bien comprendre, c'est que, comme vous l'avez rappelé, il a été demandé aux services de faire des efforts. Vous me direz que, sur un budget de 35 millions, 180 000 euros, c'est pas grand-chose, mais c'est symbolique, et je dirai même plus, c'est symptomatique. Il faut bien avoir conscience que, malheureusement, cet effort demandé aux services va bientôt augmenter car nous n'avons plus le choix. On est loin du temps où vous reprochiez à l'ancienne majorité de lancer les dépenses.

En ce qui concerne le PPI, vous aviez, l'année dernière, confirmé le décalage temporel du projet Duclos et de la Salle des fêtes. Vous disiez : « On prévoit de le décaler dans le temps ce qui nous permet de tenir l'ensemble de nos engagements sur la durée du mandat ». La conclusion à laquelle on en arrive, c'est que le projet ne se fera pas sous votre mandature, et donc, vous ne pourrez pas assumer l'ensemble de vos engagements sur la durée du mandat. L'autre point, c'est que la prochaine équipe élue en 2026 sera obligée d'une part de supporter le coût de ce projet, et d'autre part de le subir dans sa conception et sa réalisation, puisque les travaux seront déjà engagés.

Ensuite, en ce qui concerne la piscine, on constate, sur le PPI 2024, un décalage temporel de sa rénovation, fléchée aujourd'hui en 2025, avec un coût qui reste stable à 350 000 euros. Là encore, l'année dernière, vous nous disiez qu'on aurait dû la fermer, par rapport à une réponse de diagnostic, il y avait des problèmes de bassin, d'isolation, d'étanchéité, de toiture, de structure, de charpente. Je constate qu'il n'y a plus d'urgence absolue de votre part sur ce poste de dépense pour le décaler à 2024. On attend toujours les rapports qui vous avaient été demandés déjà l'année dernière.

Et enfin, pour terminer mon propos, je ne reviendrai pas sur les éléments de la dette parce que cela rejoint ce qui a été porté par mon collègue. Juste une petite question : est-ce que vous pouvez nous rappeler à quoi font référence les cessions d'immobilisation de 500 000 euros qui ont eu lieu en 2022 ? C'est le clos du Perron ? C'était la question qu'on se posait.

Voilà, je vous remercie.

Madame la Maire

Quelques mots, puisqu'on évoque nos choix politiques : je le redis, je croyais que j'avais été claire, mais oui, nous faisons des choix politiques. J'entends que cela puisse vous faire rire, nous, on n'est pas tristes de les faire, mais on peut regretter le contexte dans lequel on est tenus de les faire. Mais on assume pleinement, pas de baisse des services, pas d'augmentation d'impôts, et adaptation de notre stratégie d'investissement, donc d'épargne. Et donc, oui, le contexte ayant changé, là où on se disait que la bonne stratégie était d'un million d'euros d'épargne nette, on est sur une stratégie qui s'adapte au contexte. On pourrait faire d'autres choix, on pourrait dire : on maintient le million d'euros, mais on baisse des services, mais on augmente les impôts. Donc, pas d'augmentation d'impôts, pas de réduction des services, c'est un choix, et ça implique effectivement cette moindre épargne nette. Et donc cette adaptation à la stratégie d'investissement.

Quand j'entends : « Mais qu'est-ce que vous avez fait avec 8 millions d'euros ? ». Mais quand même. Vilar, OK. Le bâtiment du personnel, OK. Il y a l'amorçage et le portage de l'Ehpad pour lequel on sera remboursé. J'entends : « Cela ne devait rien coûter », d'autres auraient pu choisir de ne pas le faire. Nous choisissons de conduire ce projet à son terme parce que nous pensons que c'est un besoin pour les Fleurysois et pour ce territoire. Et nous ne sommes pas les seuls à le penser, sinon les autres collectivités ne nous accompagneraient pas à cette hauteur. Donc, je disais Vilar, le bâtiment pour les services des espaces verts, l'Ehpad pour lequel il y a un portage et pour lequel, oui, on va contribuer en, je le rappelant, donnant le foncier – la charge au final sera celle-là. La cour Oasis, les réparations de la piscine, le Plan d'urgence, moi, je veux bien entendre que ce n'était pas nécessaire, mais quand même, allez dire aux gens qui vont faire des réunions dans la salle François Villon qu'on était aussi bien avant qu'on l'est maintenant. Ce n'était pas du luxe, ce Plan d'urgence était absolument, absolument nécessaire. Allez évoquer avec les commerçants du marché s'il n'était pas nécessaire d'avoir des toilettes dignes de ce nom non seulement sur le marché mais dans nos manifestations également. Le budget participatif qui répond à un besoin récurrent d'équipements et de participation par les habitants. Et puis, la mise à niveau des bâtiments, les travaux d'accessibilité, sur lesquels nous avons des retard considérables. Les travaux, il y en a encore beaucoup, beaucoup, beaucoup à faire, par exemple les travaux d'isolation dans les écoles.

Donc, ces 8 millions d'euros, je vous assure qu'ils n'ont pas servi à rien. De toute façon, c'est très simple, ils ont forcément été dépensés dans les projets de la collectivité, et qu'on me dise quelles sont les dépenses qui ont été faites et qui étaient inutiles. Qu'on me le dise et qu'on aille le dire aux usagers. Moi, j'assume pleinement à la fois la stratégie qui est la nôtre et la manière dont elle se décline dans le contexte nouveau qui est le nôtre, notamment de crise de l'énergie

Monsieur LACROIX

Évidemment, cela ne vous surprendra pas que je sois dans la même ligne. Déjà, je pense que tout le monde est conscient du contexte, et nous avons aussi des partages du contexte quand nous étions dans l'opposition. Et je pense qu'il faut à un moment reposer les choses. Le choc que nous vivons en termes d'augmentation des dépenses, que ce soit sur l'inflation, l'énergie et la masse salariale pour prendre les principales, il est équivalent à la baisse de dotation enregistrée sur le mandat précédent pour la même période. J'essaie de prendre des chiffres et les bons, parce qu'il y a parfois des chiffres fantaisistes qui circulent dans des tracts ou des publications. Je me réfère à des tableaux et à des calculs qui sont vrais. J'aurais pu vous dire par exemple que la baisse de dotations, l'augmentation des fluides et les charges de personnel, cela représentait 2,6 millions sur le mandat précédent 2014/2020, et j'aurais pu vous dire qu'entre 2021 et 2023, sur ces mêmes items Énergie / Personnel / Dotations, on était à 2,7 millions en 3 ans.

Alors, vous allez me dire, Monsieur KUZBYT : « Oui, mais les revalorisations des bases

fiscales n'étaient pas prises en compte ». Effectivement puisque les impôts étaient moins revalorisés à cette époque-là. Donc, évidemment, nous avons retraité les chiffres pour qu'ils soient beaucoup plus proches de la réalité et cohérents. Et on arrive à quelque chose autour de 2 millions sur la mandature précédente et à 1 280 000 euros sur les 3 années 2021-2022-2023. Donc, en 3 ans, on a des chiffres qui sont à peu près sur 3 ans un peu plus de la moitié de la baisse de DGF, tout confondu de la mandature précédente. Donc, on se retrouve sur un choc qui est au moins équivalent. En sachant évidemment que la baisse globale de la dotation de fonctionnement – comme on se l'est déjà dit – est restée telle qu'elle est. C'est-à-dire qu'on n'a pas récupéré la DGF au passage.

Sur l'emprunt, d'abord, l'objectif d'un million d'euros d'épargne nette est un objectif plutôt transpartisan et de bonne gestion sur la collectivité de Fleury. Je reprenais le plan financier tel que proposé en 2015 par la majorité précédente, et on était là-dessus. On était autour d'un million d'euros. Mais dans un contexte qui n'était pas celui que l'on connaît à l'heure actuelle. Cela nous a évidemment amenés, avec notamment le contexte inflationniste cette année, à avoir un décrochage, après avoir plus ou moins tenu ce million l'an dernier, ce qui était déjà une gageure. Alors, après, c'est du budget, on reste sur du BP.

Concernant l'emprunt, on en était en 2011 – je l'ai rappelé tout à l'heure – à 36 881 000. C'était l'encours de l'année. Alors, je veux bien que, par ailleurs, on nous dise : on a eu une bonne gestion et on a arrêté d'emprunter. Parce qu'évidemment, quand on est à 37 millions d'emprunt – je vous rappelle que nous sommes à moins de 10 millions d'emprunt –, je dirais qu'il est temps de fermer les vannes. Mais l'emprunt coulait à flots à cette époque-là. En 2006, 4 millions d'euros ; en 2007, 2 400 000 euros ; en 2008, 2 millions ; en 2009, 4 050 000 euros ; en 2010, 4 377 000 euros. Certes, les taux étaient moins élevés qu'ils ne le sont maintenant, en tout cas, cela ne semblait poser de problème à personne. Et je n'ai pas recalculé, parce que je n'ai pas retrouvé d'ailleurs, dans le rapport budgétaire de l'époque, on ne nous redonnait pas le nombre d'années de désendettement. Ce n'était pas marqué à l'époque ; nous, on le donne maintenant.

Je veux bien qu'on pose des questions. Alors certes, on sait qu'il y a eu des équipements, mais la Passerelle a bon dos, parce que là, on est quand même montés à 37 millions d'euros. Actuellement, et toutes les équipes le savaient si elles avaient été à notre place à ce moment-là, pour faire des équipements tels que donné dans les documents de campagne, on n'avait pas d'autre choix que d'emprunter. Parce qu'avec la baisse de dotation globale de fonctionnement, de toute façon, le niveau d'épargne ne permet plus un autofinancement. Et effectivement, le fait qu'on n'ait pas emprunté depuis 2012 amène à ce que, effectivement, on ait un désendettement de la ville qui permette aujourd'hui d'emprunter.

Monsieur LE BEUZE tout à l'heure parlait d'effet d'aubaine. Le vrai effet d'aubaine qu'il y a eu, je me souviens l'avoir d'ailleurs souligné à l'époque, et je comprends d'ailleurs que Marie-Agnès LINGUET était très favorable à la Métropole, c'est quand nous sommes passés en Métropole et que la Métropole a récupéré une partie des 8 millions de dette de la Ville en 2018. Là, il y a eu un vrai effet d'aubaine. Cela tenait de la construction métropolitaine, mais il y a quand même eu une belle négociation qui permet que 8 millions passent sous le tapis et se retrouvent remontés à la Métropole. Et maintenant, c'est Monsieur MARTIN qui pleure parce que les villes ont transféré de la dette. Donc, il faut bien se repositionner quand même sur notre plan et sur où on en est. Comme on a un désendettement, nous jugeons que nous pouvons désendetter. Mais nous ne réendettions pas jusqu'à 37 millions d'euros. L'objectif était à peu près de retrouver le même niveau d'emprunt à la fin du mandat que nous avons au début de celui-ci. C'est à dire – et on l'a toujours dit – autour de 13, 14, peut-être 15 millions, mais dans ces eaux-là maximum. Ce qui est tout à fait supportable pour une ville de notre strate. Donc, sur ça, il faut bien quand même se repositionner.

Sur les investissements, vous dites : « Qu'est-ce qu'on a fait de ces 8 millions ? ». Alors, je

rejoins tout à fait Madame la Maire, a priori, on n'est pas partis en vacances avec, c'est de la comptabilité publique, on n'a pas acheté de voitures. Il n'y a pas de passerelle sortie de terre en 3 ans, il n'y a pas de téléphérique, il n'y a pas d'opération spectaculaire. Mais on avait quand même besoin de réinvestir sérieusement dans cette Ville. Parce que, qu'est-ce qui s'est passé dans la mandature précédente ? Baisse de la dotation globale de fonctionnement, avec un emprunt beaucoup plus haut. Vous l'avez dit, Monsieur KUZBYT, effectivement, il y avait des intérêts à payer et il y avait une charge de la dette importante. Donc, austérité à tous les étages, moins 20 % de subventions aux associations – je vous rappelle que nous, nous les maintenons, même si le contexte est difficile, même si on ne les a pas remontées, en tout cas, on ne les a pas baissées. Fermeture d'un certain nombre de services, je pense à la piscine le week-end, je pense à l'accueil de la Mairie et à d'autres. Suppression de 20 points dans les services, et ça, c'est l'arbre qui cache la forêt parce qu'il y avait aussi tous les emplois qui n'étaient pas pourvus. Ils apparaissaient sur le tableau des effectifs, mais, en réalité, il n'y en avait plus. Et quand nous sommes arrivés, nous nous y sommes attachés. Je me souviens notamment des espaces verts où il manquait 2 jardiniers. Sur les effectifs, il y en avait 2, mais ils n'y étaient pas, et cela faisait des mois qu'ils n'étaient plus là. Donc, on s'est attachés à ce que le cadre d'emploi soit déjà réalisé pour que nos services aient les moyens de travailler. On a effectivement donné des enveloppes supplémentaires. Quand on discutait avec les espaces verts, c'est bien simple, ils nous disaient : « On n'a plus d'arbustes à planter ». Donc, on a augmenté l'enveloppe, et les Fleurysois le voient, puisqu'il y a quand même un embellissement de la Ville souligné par tous. Ce n'est pas juste pour nous mettre en avant, c'est une réalité.

Donc, après, effectivement, on a des investissements. Le Plan d'urgence, Monsieur LE BEUZE, « un Plan de luxe », je reprenais les éléments qui avaient été repris dans le Plan d'urgence : alors, qu'est-ce qu'on a pêlé-mêlé là-dedans ? On a des climatiseurs parce qu'il y a des classes d'écoles où ils ont trop chaud l'été, donc on a acheté des climatiseurs et des brumisateurs. On a la pause de films sur des vitres dans les écoles ou dans les crèches, parce qu'on avait des hausses de température importantes. On a le rafraîchissement de la salle François Villon. On a des dispositifs de chauffage, on n'a pas attendu le plan de sobriété pour travailler sur les problématiques de chauffage. On a des régulations de chauffage, des 10/15 000 euros par ci, par là. Il ne faut pas oublier que c'est 1 million d'euros, dont 100 000 euros de budget participatif, il faut se le rappeler, c'est 900 000, en vérité. On a une première enveloppe qui avait été destinée aux travaux des locaux du Service Cadre de vie : 200 000 euros. On a une première enveloppe qui avait été destinée à la cour de l'école Jacques Brel, qui est devenue une cour Oasis, mais dont le mauvais état était souligné de tous. On a tout un tas de sujets comme ça, mais on n'est évidemment pas dans du luxe. Madame la Maire l'a rappelé tout à l'heure, il n'y a aucun Fleurysois qui dise : « Vous avez fait du luxe ». Quel luxe ? Après, moi, je veux bien qu'on écrive partout des 400 000 euros sur les micro-forêts parce que c'est un choix idéologique : les micro-forêts, c'est 30 000 euros grand maximum. Donc, moi, je veux bien qu'on puisse écrire tout, mais les chiffres, on les a. On peut discuter de certaines de nos options, on peut discuter de tout ce qu'on veut, mais on se doit de rester dans la réalité. Madame la Maire parlait de Vilar. Oui, 1,2 million... Mais qui va regretter Vilar ?

Alors, j'ai vu que Monsieur KUZBYT aurait voulu que ce soit construit en paille comme la maison des Petits cochons. Mais Vilar, on n'aurait même pas eu à s'occuper du projet s'il avait été mené correctement dans le mandat précédent. Parce que, par deux fois, c'est passé en Conseil municipal, et, par deux fois, cela a avorté. Eh bien, on a pris le taureau par les cornes et on s'en occupe. Vilar va sortir de terre. Donc, oui, on est fiers de ce genre de choses. C'est pas un grand truc, on ne fait pas un château-fort sur la Ville de Fleury, mais en tout cas, c'est beaucoup d'actions que beaucoup de Fleurysois attendent et voient petit à petit se mettre en place.

Madame le Maire

Merci Monsieur LACROIX. Un dernier tour de parole peut-être ? Juste pour préciser, une micro-forêt, c'est environ 15 000 euros, 30 000, c'est deux ; donc c'est loin des chiffres qu'on peut lire ça et là. Monsieur KUZBYT, et puis un dernier tour de parole, et puis on prendra acte.

Monsieur KUZBYT

Oui, ça va être très rapide. La Maison pour Tous, on l'a votée, il n'y a pas de difficulté particulière, donc il ne faut pas, dans votre présentation – qui décrédibilise d'ailleurs une filière en voie de développement à savoir la construction en paille –, laisser penser que l'on se soit opposés à la construction et au remplacement de la Maison pour tous Jean-Vilar. Ça, c'était le premier point.

Je voulais revenir, si vous le permettez, sur la problématique de la dette et de l'emprunt pour m'assurer que mon discours a été parfaitement compris. Nous n'ignorons pas, dans la gestion d'une commune, qu'il y a, pour financer des investissements, nécessité de contracter des emprunts. Ce que l'on voulait souligner, c'était que, pour pouvoir le faire, il faut pouvoir les rembourser dans les années qui suivent. Et vous ne pouvez pas rembourser des emprunts si vous avez une épargne nette à zéro. Et donc, compte tenu de l'évolution de l'épargne nette, qui découle directement de la gestion de la commune en termes de choix sur la partie fonctionnement, avec l'effondrement de l'épargne nette, on pourrait se trouver dans une situation relativement paradoxale où il y a des besoins à Fleury. La Ville est relativement peu endettée, je partage ce constat avec vous, Monsieur LACROIX, mais pour autant, on ne peut pas emprunter parce qu'on ne dispose pas d'épargne nette dans la présentation d'un budget.

Monsieur SILLY

On a entendu Monsieur LACROIX qui n'en avait pas eu assez de la partie rédigée du DOB, qui était particulièrement engagé, et il a eu besoin de s'agacer ce soir.

Je vais juste vous répondre parce que vous avez des difficultés à nous suivre sur les micro-forêts à 400 000 euros. On a toujours dit et toujours écrit que ce chiffre comprenait les 3 micro-forêts, l'achat de la maison dite Papet, la démolition de cette maison frais de notaire inclus ; et nous, on arrive à ce chiffre de 400 000 euros. C'est un peu trop facile de dire que les 400 000 euros, ce sont seulement 3 micro-forêts qui coûtent 30 000 euros. Les 3 micro-forêts qui sont sur notre commune, et sur lesquelles on demande d'ailleurs un moratoire si, un jour, on a les sous pour le faire. Donc, on demande à ce que ça s'arrête. Oui, les 3 micro-forêts ont coûté 30 000 euros. Mais l'ensemble du projet a nécessité 400 000 euros. Et je suis désolé, les chiffres sont têtus. Monsieur LACROIX.

Là aussi, un autre chiffre, Monsieur LACROIX, sur les 37 millions d'euros de dettes qu'avait la commune en 2011, j'aime bien votre manière de présenter les choses. Parce que, tout à l'heure, quand ça vous arrangeait pour votre petite comptabilité, pour conserver la face lors du débat qu'on avait, vous avez retraité vos chiffres. Mais, curieusement, vous n'avez pas été capable de retraiter vos chiffres en 2011. Oui, parce que le niveau de la dette, c'était aussi le niveau des investissements par rapport aux compétences qu'avait la commune. Il ne vous a pas échappé qu'entre-temps, on en a transféré un certain nombre à la métropole. Et puis j'ajoute, pour votre parfaite information, que je vous invite à regarder en 2011 là où en était la dette de la commune de Saran, par exemple. Moi, j'ai eu l'occasion d'entendre Madame DUBOIS au Conseil métropolitain dernier développer une argumentation auprès de Monsieur MARTIN, grand argentier de notre Métropole depuis 20 ans. Elle a raison, Madame DUBOIS. Donc, il serait injuste de ne pas pratiquer aujourd'hui le même retraitement. Voilà pour les quelques éléments que je voulais vous donner.

Et puis, j'avais, sur l'Ehpad, peut-être, un commentaire, c'est qu'on a quand même un projet, qui, évidemment, on a eu l'occasion de le dire, dans son enveloppe globale, a bougé, mais aussi dans ce qu'on y mettait. Et peut-être que les services, les fonctionnalités qu'on propose à cet Ehpad expliquent le point d'atterrissage budgétaire à 17 millions d'euros. Et c'est aussi ça que notre Groupe a eu l'occasion de mettre en question et en débat à l'occasion de la dernière

commission générale. Nul doute qu'on y reviendra le mois prochain une fois les éléments budgétaires stabilisés.

Et puis, enfin, je vous redis, Madame la Maire, puisque vous vous y étiez engagée – c'était au Conseil municipal d'août dernier à l'occasion de la prorogation de la convention liant la Ville et l'EPA concernant la mise à disposition de nos fonctionnaires municipaux –, on vous avait demandé un bilan août 2022/août 2023 concernant les grands jalons et le coût que cela représentait, et qu'in fine, la ville refacturait à l'EPA. Vous vous étiez engagée à transmettre ce rapport d'activité. On ne l'a pas eu pour la commission générale, et on le regrette, on espère qu'on l'aura avant l'examen du budget le mois prochain.

Madame le Maire

Moi, je veux bien qu'on demande aux services de compiler des bouts d'agendas et des bouts de réunions avec des gens, car c'est quand même comme ça que ça se passe. Et il va falloir qu'on demande aux agents de chronométrer leur présence dans des temps de réunion. Alors, on va le faire pour vous faire une analyse précise s'il le faut, mais franchement... Je vais demander à nos services de prendre note. Mesdames et Messieurs, préparez-vous à venir en réunion avec des chronomètres...

Pour le reste, juste préciser quand même, je ne peux pas laisser dire, parce que j'ai des éléments sous les yeux où il est indiqué « micro-forêts 400 000 euros », et ce n'est pas écrit « forêt + ci + ça + ça, en n'oubliant pas de rajouter les salaires des gens ». Et n'oublions pas que la maison dite Maison Papet – vous êtes quand même un peu gonflé parce que vous savez très bien, elle aurait été acquise en dehors même de la question des micro-forêts – elle devait déjà être rasée en 2001 ; simplement, ce monsieur qui a accepté de nous la céder parce qu'on a repris le dialogue refusait de la céder précédemment. Et on est sur un emplacement qui était réservé par la Ville. Donc, pour dire qu'on a acquis cette maison et qu'on y prévoit quelque chose parce qu'il y a les micro-forêts, il faut avoir le sens de l'invention.

Deuxième chose, quand même, parce que, moi aussi, j'aimerais qu'on soit bien compris, je ne peux pas laisser les gens qui nous écoutent se dire que l'on ne va plus être capables de rembourser les emprunts parce qu'on n'aura pas assez d'épargne nette pour le faire. Les 500 / 600 000 dont on parle, c'est après remboursement. Qu'on soit très clairs. C'est une fois qu'on a remboursé les emprunts, les intérêts et les annuités.

Je vous propose qu'on prenne acte.

Dont acte.

4) Autorisation de signature par Madame la Maire de la convention d'expérimentation du compte financier unique (délibération n°2023/133)

M. LACROIX, Premier adjoint, expose

Conformément à l'article 242 modifié de la loi de finances pour 2019, un compte financier unique peut être mis en œuvre, à titre expérimental, par des collectivités territoriales, des groupements ou des services d'incendie et de secours volontaires, pour une durée maximale de trois exercices budgétaires à compter de l'exercice 2021. Ce compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents.

Le compte financier unique a plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en

cause leurs prérogatives respectives.

L'expérimentation du compte financier unique s'appuie sur le référentiel budgétaire et comptable M57.

La candidature de la Ville de Fleury-les-Aubrais ayant été retenue pour la troisième vague d'expérimentation portant sur les comptes de l'exercice 2023, il convient de délibérer afin d'autoriser Madame la Maire à signer la convention d'expérimentation du compte financier unique annexée à la présente délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des juridictions financières,

Vu l'article 60 de la loi n° 63-156 du 23 février 1963 de finances pour 1963,

Vu l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 modifié,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté fixant le cadre du compte financier unique expérimental en vigueur, fondé sur le référentiel M57 ainsi que, le cas échéant, le cadre de compte financier unique expérimental fondé sur le référentiel M4,

Vu l'arrêté du 13 décembre 2019 modifié des ministres chargés des collectivités territoriales et des comptes publics fixant la liste des collectivités territoriales, de leurs groupements et des services d'incendie et de secours autorisés à participer à l'expérimentation au titre de la « vague 3 » de l'expérimentation,

Vu l'avis de la commission Finances - Ressources humaines du 8 novembre 2023,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

- autorise Madame la Maire à signer la convention d'expérimentation du compte financier unique pour le budget principal de la Ville de Fleury-les-Aubrais et son budget annexe du centre culturel.

Monsieur LACROIX

C'est une évolution législative qui permet de faire un compte financier unique, puisque, jusqu'à maintenant, dans le cadre de la séparation de l'ordonnateur et du payeur, la Ville menait son propre compte qu'on appelle le compte administratif, et le trésorier de la Trésorerie générale menait un compte parallèle qui s'appelle le compte de gestion. Et évidemment, en général et heureusement, ces deux comptes tombent au même niveau lorsqu'on valide ces comptes au mois de juin de l'exercice suivant. Chaque ligne est similaire, c'est juste un miroir, sauf qu'ils sont menés par deux entités différentes. Et donc, le législateur a délibéré pour que puisse être mis en place un compte financier unique. Sous forme d'une expérimentation, c'est-à-dire que, pour l'instant, on n'a pas d'obligation de s'y référer. Vraisemblablement, à terme, il y a de fortes chances que tout le monde soit sur un compte financier unique, et c'est notamment permis parce que nous sommes dans le cadre du référentiel M57, ce qui permet d'avoir ce compte financier unique. Et donc, nous allons nous lancer dans l'expérimentation. D'abord, parce que ça nous est particulièrement recommandé par le Trésorier, et puis, parce que, de toute façon, c'est quelque chose qui va être plus simple à terme.

On vous propose d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention avec le Trésor public.

Madame la Maire

Pas de difficultés j'imagine. Pas d'opposition ? Pas d'abstentions. C'est donc adopté à

l'unanimité.

Adopté à l'unanimité.

5) Garantie d'emprunt - réhabilitation de 354 logements - résidence de Lamballe - SCALIS (délibération n°2023/134)

M. LACROIX, Premier adjoint, expose

Dans le cadre d'un programme de réhabilitation de 354 logements locatifs sociaux situés dans le quartier Lamballe à Fleury-les-Aubrais, SCALIS (Société du Centre pour l'Aménagement, le Logement et l'Immobilier Social) sollicite une garantie d'emprunt.

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 11.201.300,00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N° 150297 constitué d'une ligne du prêt. Orléans Métropole autorise également le cautionnement à hauteur de 50 % de l'emprunt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 5.600.650,00 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2252-1 et L 2252-2,

Vu le Code civil, et notamment l'article 2305,

Vu le Contrat de prêt N° 150297 signé entre SCALIS ci-après l'emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations, annexé à la présente délibération,

Vu l'avis de la commission Finances - Ressources humaines du 8 novembre 2023,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

- accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 11.201.300,00 € souscrit par l'emprunteur SCALIS auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N° 150297 constitué d'une ligne du prêt.

La garantie de la Ville est accordée à hauteur de la somme en principal de 5.600.650,00 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

- précise que la garantie de la Ville est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la Ville s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources

suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Monsieur LACROIX

Il s'agit d'une réhabilitation attendue sur laquelle on travaille depuis que nous sommes arrivés, et les travaux devraient démarrer en début d'année prochaine, avec effectivement la rénovation de ces 354 logements situés dans le quartier de Lamballe à Fleury et détenus par SCALIS qui est un bailleur. Et qui, donc, comme cela se fait de manière habituelle, nous sollicite pour une garantie d'emprunt. En sachant que le montant du prêt que SCALIS va solliciter est de 11 201 300 euros, qui est souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le bailleur nous demande, comme il est de coutume, que nous garantissons 50 % de ce prêt, les 50 % restants étant garantis par la métropole, soit la somme pour nous de 5 600 650 euros. Je crois qu'on a la convention qui doit être jointe, mais il n'y a pas de sujet. C'est un prêt de 30 ans, si je ne m'abuse.

Monsieur SILLY

Juste un commentaire, nous aussi, pas pour nous réjouir de cette garantie d'emprunt, même si on se réjouit de la réhabilitation, mais plutôt de ce que ça acte. C'est-à-dire le lancement d'un chantier. Alors, pour rappel pour ceux qui sont assidus aux travaux de ce Conseil municipal, on est sur un parc qui, jadis, il n'y a pas si longtemps, appartenait à la SNI. Et j'ai le souvenir – je crois que c'était 2018 ou 2019 – que c'était l'engagement demandé au Groupe SCALIS – qui n'est pas un groupe finalement de l'Orléanais – qu'ils fassent des investissements pour reprendre ce parc appartenant autrefois à la SNI. On se réjouit du lancement de ce chantier.

Peut-être dire que, dans ce secteur-là, on aura redonné un nouveau visage à ce quartier-là, à l'échelle de la mandature précédente et de celle-ci – je parle du secteur de Lamballe et plus largement du centre-ville, si on intègre aussi la résidence des Corolles, mais aussi le Clos de Lamballe. Il reste quelques petites poches à certains endroits. Je pense notamment à la place La Fontaine, où il va falloir continuer à harceler les bailleurs sur ce sujet pour qu'ils se mettent au travail.

Monsieur KUZBYT

Nous partageons évidemment ce qui vient d'être dit, aussi bien par vous Madame la Maire que par Monsieur SILLY. Néanmoins, on s'interroge, au-delà de la réhabilitation des bâtiments, sur le traitement des abords. Puisqu'il y a quand même un certain nombre de difficultés en matière de parking, de possibilités d'accrocher des vélos et en termes de poubelles. Ça peut être l'occasion d'avoir une réflexion un peu plus globale que celle qui s'arrêterait aux façades et aux fenêtres des logements.

Également, j'en profite pour vous demander ce qu'il en est de la réinstallation du city-stade, qui était justement dans ce clos. Il n'en a pas été question au cours de la présentation du DOB, mais peut-être avez-vous déjà une idée par rapport à votre engagement, qui était de le réinstaller quelque part à Fleury-les-Aubrais. Avez-vous déjà une idée sur un futur lieu ?

Madame la Maire

Je rappelle quand même qu'on est sur une délibération pour une garantie d'emprunt. Très vite, pour ne pas éluder les choses, sur les abords, je partage. Il faut qu'on ait une réflexion globale, cela concerne aussi la Métropole. Sur le city-stade, je rappelle que s'il a été démonté, ce n'est pas par hasard, et qu'on allait être condamnés en justice parce qu'il avait été installé à un endroit manifestement sans respect des prescriptions réglementaires. Et on allait tout droit vers une réclamation si on ne modifiait pas les choses. On a pris la précaution de le démonter, même si ça coûtait un peu plus cher dans des conditions qui permettent sa réinstallation. On est toujours en train de réfléchir au lieu. On a 2, 3 sites en perspective, mais ça suppose qu'on mène quand même quelques consultations et quelques études pour ne pas se retrouver dans la même situation. Il serait très ennuyeux qu'on le réinstalle et qu'on se retrouve dans la même

situation.

Je vous propose de passer au vote sur cette garantie d'emprunt. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité.

COMMANDE PUBLIQUE

6) Attribution de marchés de fournitures pour l'achat et la livraison de denrées alimentaires (8 lots) (délibération n°2023/135)

Mme CANETTE, Maire, expose

Garante d'un service public sécurisé et de qualité, la Ville de Fleury-les-Aubrais est attachée à ce que ses usagers puissent bénéficier d'une offre de restauration collective saine, équilibrée et équitable.

Engagée dans une démarche globale de transition écologique, la Ville souhaite mettre en œuvre une politique d'achat des denrées alimentaires responsable, le développement de l'offre végétarienne, l'achat de produits de qualité, bio, issus d'approvisionnements en circuits courts, des mesures en faveur de l'économie circulaire, et la sensibilisation des usagers, notamment afin de lutter contre le gaspillage alimentaire.

Ainsi, concernant les achats et la livraison de denrées alimentaires nécessaires aux services de restauration collective de la Ville de Fleury-les-Aubrais, une mise en concurrence sous la forme d'une procédure d'appel d'offres ouverte, allotie en 8 lots, a été organisée, conformément à l'article R.2124-2 1° du Code de la commande publique.

A l'issue de cette consultation et après analyse des offres présentée en commission d'appel d'offres en date du 21 novembre 2023, il a été décidé d'attribuer les différents lots comme suit :

- Lot n° 1 « Produits surgelés et réfrigérés » à l'entreprise SURGELES DISVAL (45 – Châteauneuf-sur-Loire), sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 350 000,00 € HT
- Lot n° 2 « Viandes fraîches » à l'entreprise SOCOPA VIANDES (27 – Le Neubourg), sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 165 000,00 € HT
- Lot n° 3 « Volailles fraîches » à l'entreprise GUILLET (49 - Morannes-sur-Sarthe), sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 125 000,00 € HT
- Lot n° 4 « Fruits frais spécifiques en circuits courts » à l'entreprise POMONA TERRE AZUR (37 – Sorigny), sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 50 000,00 € HT
- Lot n° 5 « Fruits frais de 1ère-4ème et 5ème gamme » à l'entreprise MAG FRUITS (45 – Saint-Jean-de-la-Ruelle), sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 375 000,00 € HT
- Lot n° 6 « Produits laitiers et avicoles » à l'entreprise BOURGOGNE PRODUITS FRAIS (89 – Monetau), sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 200 000,00 € HT

- Lot n° 7 « Pain, viennoiseries et pâtisseries fraîches » à l'entreprise BOULANGERIES PATISSERIES ASSOCIEES (45 – Saint-Jean-de-Braye), sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 125 000,00 € HT

- Lot n° 8 « Epicerie et boissons » à l'entreprise POMONA EPISAVEURS (37 – Joué-les-Tours), sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 250 000,00 € HT

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1414-2 et L.1414-4,

Vu le Code de la commande publique, et notamment son article L2124-2,

Vu l'avis de la commission Finances – Ressources humaines du 8 novembre 2023,

Vu la décision d'attribution de la commission d'appel d'offres en date du 21 novembre 2023,

Après avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

- prend acte de la décision d'attribution de la commission d'appel d'offres réunie le 21 novembre 2023,

- autorise Madame la Maire à signer les pièces relatives à l'attribution et à l'exécution des différents marchés de fournitures se rapportant à l'achat et la livraison de denrées alimentaires (8 lots) dans le respect des décisions de la commission des marchés.

Madame la Maire

C'est une délibération à laquelle je porte une attention particulière. Cela concerne ce que l'on achète pour que ce soit cuisiné dans nos cuisines, puisque nous avons fait à Fleury-les-Aubrais, et ce n'est pas nouveau, et on s'en honore, le choix de la régie et de ne pas externaliser la restauration collective. Cela suppose qu'on achète ces denrées pour qu'elles soient cuisinées chez nous et servies dans les assiettes, à la fois des enfants de la cantine, de la crèche, à la Brossette et à la résidence Ambroise Croizat.

Je voudrais vraiment, vraiment, remercier les services. Ça peut paraître tout bête, cela peut paraître très technique d'acheter des denrées alimentaires. Ce n'est pas si simple que ça quand on se donne quelques objectifs. Et nous, nous avons un objectif qui était celui d'accroître la part du bio et du local. Je ne dis pas circuit court, je dis local, parce que ça nous aura aussi appris ça : on peut avoir du circuit court qui vient de très loin. Puisque ce qui définit le circuit court ou pas, c'est le nombre d'intermédiaires. Et vous pouvez avoir un camion qui part du fin fond de l'Europe, mais s'il part avec les denrées et qu'il n'y a pas d'autre intermédiaire, c'est néanmoins du circuit court. Et ça n'est pour autant pas très responsable au plan écologique, et on n'est pas complètement sûrs de la qualité.

Pour arriver à faire ces achats avec ces objectifs de bio, de local, de qualité, on est tenus de passer par des procédures de commande publique – qui, évidemment, vous le savez, sont contraintes par les procédures d'appels d'offres, de marchés publics, d'analyse de réponse à ces appels d'offres. Vous allez vite comprendre, déjà, cela suppose qu'on fixe les critères d'analyse – davantage sur le prix ou sur la qualité. On pourrait dire : on mise tout sur la qualité et le reste on s'en fiche. Mais on a quand même vu les contraintes dans lesquelles on est pris. Et, en même temps, il ne faut évidemment pas faire fi de la qualité, et il faut l'accroître. Si on fait tout en un seul lot, cela concerne les grossistes et les gros qui, évidemment, peuvent être très bons sur certains produits et moins bons sur d'autres. Il faut faire un travail de dentelle très fin, écrire ces marchés publics pour avoir une vraie stratégie en matière d'achat public. Pour à la fois découper des lots cohérents, et que ceux qui puissent y répondre sur un champ ne

soient pas pénalisés parce que, sur un autre type de produits, ils sont moins bons. En même temps, il ne faut pas faire de découpe artificielle parce que, sinon, on se fait rattraper par la patrouille sur les questions d'allotissement. Il faut fixer les critères selon les lots pour voir si on va réussir. Je vais vous donner un exemple auquel on a été confrontés. Par exemple, on a de la difficulté à trouver de l'agneau français.

Voilà, il y a un vrai travail qui s'est fait, on avait donné des objectifs politiques, sur ce qu'on veut dans l'assiette de nos enfants, dans l'assiette des personnes âgées, des enfants de la crèche. Y compris durant l'été, studieux, pour les uns et pour les autres.

Et vraiment, je veux remercier à la fois les Services de la Direction scolaire, la cellule des marchés qui a travaillé avec les services financiers, et les élus Joann FOURMONT et Mélanie MONSION. On s'est souvent vus pour en parler.

On arrive à la chose suivante, et puis je vous dirai les avancées qui sont les nôtres. Formellement, il s'agit d'attribuer les différents lots tels qu'ils ont été analysés et présentés en commission d'appel d'offres.

Je vais remercier l'ensemble des membres de la commission présents – Monsieur LACROIX était très malade et ne pouvait pas être là. Un travail vraiment attentif a été fait, Monsieur LE BEUZE pourra en témoigner, il y a un lot ou deux sur lesquels on s'est dit qu'on retravaillera une année. Parce que, peut-être qu'on peut améliorer encore l'allotissement. Parce qu'on a tenté des stratégies, et on pense, au vu des résultats – on ne pouvait pas l'envisager avant –, qu'on peut encore les améliorer.

Je vais vous donner les avancées que nous permettent ces attributions de marchés publics.

- ✓ Concernant les volailles fraîches, on achetait avant des produits conventionnels et labellisés, et on aura désormais des produits labellisés uniquement.
- ✓ Pour les volailles surgelées, nous avons des produits d'origine France et Union européenne ; au démarrage du marché, toutes les volailles surgelées seront d'origine française.
- ✓ Pour les viandes fraîches, idem, et concernant l'agneau, quand il ne sera pas possible d'avoir une origine française, on n'en fera pas et puis c'est tout.
- ✓ Les produits laitiers sont uniquement d'origine France. Pour ce qu'on appelle les ovo-produits, c'est-à-dire les œufs, idem, origine française là où nous avons origine européenne.
- ✓ Pour l'épicerie, on privilégie les produits labellisés.
- ✓ Pour les lentilles – ceux qui me connaissent savent que je suis attachée aux lentilles et à la production de lentilles sur notre territoire –, nous avons en Centre Val-de-Loire des lentilles, ce n'est pas la peine d'aller les chercher plus loin. Donc, nous n'aurons que des lentilles d'origine Centre Val-de-Loire, et je m'en réjouis.
- ✓ Pommes et poires, circuits locaux, produits uniquement labellisés HVE ou bio, là où nous avons du circuit court.
- ✓ Pour le pain, nous avons des produits conventionnels, nous aurons désormais uniquement du pain bio.
- ✓ Concernant les produits surgelés, la nature de surgélation n'était pas spécifiée, nous aurons désormais des produits ayant subi une simple congélation et en privilégiant largement la pêche durable.

Voilà pour ce qui est des avancées, et je pense que ce sont de belles avancées.

Monsieur SILLY

J'essaie d'être toujours proportionné, je dis souvent : « dur mais juste » ; donc là, je vais vous féliciter. Madame la Maire, vous m'avez presque ouvert l'appétit en listant tous ces produits. On ressent à la lecture, après ouverture des plis et analyse faite par les services – le sujet me passionne et on en a beaucoup échangé avec le collègue qui est à ma gauche –, que l'ambition est placée un peu plus haut que ne l'était le précédent marché pour favoriser le bio et le local.

Un autre compliment, un autre point positif, c'est le volume de l'enveloppe globale pour ces achats de denrées alimentaires qui est finalement assez contenu. On est à 4,20 % d'augmentation environ.

Juste un point, vous l'avez dit, je crois qu'il faudra d'ici un an revoir le lot 4 et peut-être en interaction avec le lot 5 parce qu'il est vrai que, quand on lit l'analyse, c'est notamment sur le lot 4 que, moi, j'ai sourcillé. Parce que, quand on regarde l'analyse qui est faite par les services, sur la partie qualitative des produits sur lesquels on a consulté, on a clairement *in fine* un choix qui, après pondération, s'est fait sur le prix. Voilà. Et peut-être qu'on aurait pu aller sur quelque chose de bien plus qualitatif.

Madame la Maire

Monsieur SILLY, vous avez raison, mais parce qu'il y avait une différence absolument conséquente, qui venait peut-être de la manière dont on a alloté les catégories. Il y a une partie de ce lot pour lequel on pouvait avoir du bio et du local à un prix, et pour l'autre partie où ça créait une envolée des prix. On peut continuer à progresser en allotissant autrement.

Monsieur SILLY

J'aurai une dernière remarque sur la provenance notamment des volailles : c'est le mal français, c'est le mal européen. On est en train d'importer de l'autre bout du monde notre volaille, c'est scandaleux, avec des éleveurs qui, aujourd'hui, n'en vivent plus, donc je me réjouis qu'on puisse aller chercher des volailles françaises pour soutenir une agriculture française.

Et encore un dernier point, parce que, pour regarder ces objectifs de respect ou d'atteinte des objectifs de la loi EGALIM, il existe une plate-forme mise en place par le Ministère qui s'appelle macantine.fr, et je me suis étonné de ne pas voir la Ville, parce qu'on va plutôt dans le bon sens. Ce n'est pas le cas de toutes les collectivités, et je crois qu'on devrait se pencher sur ce baromètre en quelque sorte des collectivités. Cela va même au-delà puisque, sur Fleury, il y a l'EPSM Daumézou qui y est, mais ce baromètre des acteurs publics en matière de respect de la loi Egalim est un bel exercice de transparence, je pense, auquel on peut se prêter.

Madame la Maire

J'en profite pour dire que je regrette qu'on n'ait pas de Projet Alimentaire de Territoire, non pas forcément à l'échelle de la Ville, mais à l'échelle du territoire de la métropole, ou du département, on pourrait imaginer un truc plus large. Ce serait pas mal.

Monsieur LACROIX

C'était juste un tout petit complément pour dire qu'évidemment, c'est très important tout ce qui a été dit, mais que c'est aussi important ce marché-là, parce que c'est 660 000 euros d'achat de denrées pour le budget 2024. Ça donne une petite idée aux Fleurysois. Ce n'est quand même pas un petit poste, et, effectivement, il va plutôt en augmentation, par la loi Egalim, mais pas que, aussi par l'inflation sur les produits et les denrées alimentaires. Ce n'est pas un petit poste.

Madame la Maire

Même si, vous voyez, en travaillant un peu, pour ce qui est du pain par exemple, on va passer au pain bio, et ça ne coûte pas plus cher.

Monsieur FOURMONT

Comme le disait Monsieur SILLY, sur la loi Egalim, on a évoqué les obligations légales, mais il ne faut pas oublier non plus les obligations nationales. J'ai fini par les écrire parce qu'il y en avait énormément, et cela a été un travail acharné pour les services. Madame la Maire les a remerciés, tout le monde les remercie. On vous sait engagé sur le terrain de l'agriculture, je le suis également, on est presque sur les mêmes terrains, mais il y en a qui se rejoignent. Sur le

programme national pour l'alimentation, on a le programme national Nutrition-Santé. Merci Messieurs, Mesdames d'être là ce soir, ça vous permet aussi d'entendre la complexité du travail à mener sur les appels d'offres et sur les commissions de la commande publique, et le travail a été bien fait, les échanges ont été plutôt cordiaux d'ailleurs pour ceux qui étaient là.

Pour une économie circulaire, on a la loi AGECE, c'est la loi anti-gaspillage. Il y a aussi la loi Climat et Résilience et la loi Egalim. Alors là, c'est un véritable roman, mais je vous la dis quand même. C'est la Loi « Équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire pour une alimentation saine, viable, durable et accessible à toutes et tous ». Ça, c'est sans compter toutes les réglementations en vigueur dans le domaine de la restauration collective. Ce fut, pour ceux qui ont travaillé sur le sujet, complexe, mais à la fin, comme ils nous l'avaient dit en commission, ça a été, pour elles et eux, passionnant.

On l'a évoqué dans la délibération, nous vous avons rappelé également nos exigences, qui se sont parfois heurtées à la réalité du terrain pour des producteurs, des éleveurs, et bien sûr les fournisseurs, du fait de leurs difficultés concernant la traçabilité, les emballages, le sur-emballage, l'étiquetage, et bien d'autres choses. Et l'obligation aussi des 9 labels qui vont avec cette loi Egalim. Les 9 labels, pour les plus célèbres que tout le monde connaît, on a les AOP, les AOC, les IGP, l'AB pour l'agriculture biologique, Label Rouge et VBF pour les viandes bovines françaises. Et d'autres un peu moins connus : la spécialité traditionnelle garantie ; la mention « fermier ou produit de la ferme » ; l'écolabel « Pêche durable » un peu plus connu tout de même. Et puis, on a un label HVE (Haute Valeur Environnementale) et ses contradictions. On l'a peu privilégié, parce qu'on sait qu'il y a des collectifs d'associations – et en particulier UFC Que Choisir, mais aussi des entreprises de l'agriculture bio – qui dénoncent une tromperie du consommateur et également le Green Washing. Donc, il faut y faire très attention, et on y fait très attention, voilà pourquoi on a été extrêmement prudents.

Nous avons, au milieu de ces obligations légales – parfois avec difficulté –, réussi à respecter le cadre, et pour cela, merci également à ceux qui ont répondu au cahier des charges. Il y avait des fiches techniques souvent au nombre de 20. On avait des gens très sérieux, mais qui répondaient à 7 fiches techniques sur 20 : et d'autres qui répondaient moins au cadre que nous, on s'était imposé, et qui répondaient à toutes. Donc, il a fallu, là également, faire le tri. Fort heureusement pour les 8 lots. On n'aurait pas pu partager en encore davantage de lots, parce qu'on a eu l'exemple dans le Pithiverais : la Voie romaine, je pense que vous la connaissez, ce sont des maraîchers qui font de l'insertion. Mais quand on les a interrogés – il y aura une évolution également chez eux, ils le disent, ils vont peut-être se regrouper –, ils ne pouvaient répondre qu'à 300 repas par jour. Donc, c'est compliqué, et on ne parle que des fruits et légumes.

Donc, les fournisseurs sont tous ou presque du département, voire de la métropole et de régions voisines. Pour les produits légumes et fruits, ils sont tous ou presque du Centre Val de Loire. La plupart des produits transformés, par exemple les viennoiseries et le pain bio, viennent de la métropole. Pour le Loiret et les maraîchers éleveurs, il a été très compliqué de répondre au cahier des charges. Pour la plupart, c'est un refus. On a l'exemple d'un maraîcher dans le sud de la métropole qui a 100 hectares de maraîchage, mais c'était trop compliqué pour lui, même s'il est en agriculture raisonnée. Il nous a expliqué qu'il préfère travailler avec des grands groupes comme Intermarché et Grand Frais, les collectivités, ça le intéresse pas. D'autres qui proposent du bœuf. Alors, on a de la viande limousine – Dieu sait que je défends la côte de bœuf, n'est-ce pas Monsieur LACROIX. Eh bien, on a de mauvaises surprises parfois, même avec les vaches du Limousin. On a, dans le Limousin, quelqu'un dont je suis d'ailleurs très proche qui nous expliquait que les naissances des veaux se font sur place ; mais, une fois sevrés, ils partent en Italie pour prendre du poids. Et, une fois arrivés au poids normal, ils reviennent en France, pas forcément d'ailleurs dans le Limousin, pour être abattus et être viande bovine française. C'est un peu tordu au niveau des critères.

On a aussi la loi PAC. On a aujourd'hui la Politique Agricole Commune européenne qui représente 7 milliards d'euros, mais s'engage de plus en plus dans l'agriculture et l'élevage

intensifs. Et on l'a vu aussi dans les Hauts-de-France avec les intempéries. Ils sont de nouveau en zone orange, avec des territoires complètement noyés, 70 % de la récolte est perdue, et zéro euro de la PAC pour l'agroforesterie. On le traversera, on le sait aujourd'hui dans le Loiret, on sait que ces problèmes de haies et de bocage feront qu'on aura à nouveau des dégâts à un moment donné. On le sait.

Voilà, donc, je finirai avec quelques chiffres. Il est parfois important de les rappeler. Fleury-les-Aubrais, c'est 300 000 repas par an, 2 000 repas par jour. C'est 25 agents de la restauration scolaire. Pendant que, dans le département, beaucoup de collectivités augmentent le prix des repas de 8 voire 20 %, nous, on a fait le choix de ne pas augmenter du tout. Je rappelle qu'un repas, c'est le personnel, les denrées, l'énergie. Cela coûte 11 euros à la collectivité, et les tarifs appliqués les plus hauts, c'est 5,16 euros. Même ceux qui ont les revenus les plus hauts, on va le dire ainsi, ne paient qu'environ 50 % de ce que ça coûte à la collectivité. À une époque où manger équilibré parfois, pour des familles, c'est devenu un luxe d'avoir un repas équilibré par jour, nous, on sait qu'ils le sont.

Et puis, je finirai en disant que nous avons une qualité et une qualification justes pour les Fleurysois. Merci.

Madame la Maire

Je voulais juste ajouter, puisque vous évoquez la viande qui part en Italie et qu'on évoquait la volaille, que, non seulement la volaille vient, en France – plus chez nous –, d'Amérique du Sud, mais avec des céréales qui poussent dans nos champs, sont envoyées en Amérique du Sud pour faire grandir les volailles qui reviennent en barquettes surgelées chez nous. Ce n'est pas ce qu'il y a de plus raisonnable, on va dire, en matière de circuit.

J'en profite – parce qu'on a remercié les services autour de l'achat – pour remercier et adresser un message à l'ensemble du personnel. Derrière chaque chiffre que vous citez, ce sont des gens qui sont soit dans les cuisines centrales, soit dans les services qui encadrent les enfants et leur font aimer ce qui est servi dans les assiettes. On leur demande beaucoup de choses, d'accompagner ces enfants, de limiter le gaspillage alimentaire aussi. Alors, je voulais les remercier et dire qu'à partir de janvier – le lancement est prévu pour le 29 –, nous avons une nouvelle offre qui se met en place dans notre restauration scolaire. Les enfants auront le choix – pas chaque jour, parce que, sinon, c'est ingérable – de préférer des repas végétariens. Ils pourront choisir les repas classiques, l'offre standard ou l'offre végétarienne. La loi Egalim oblige à ce qu'il y ait un repas végétarien par semaine. Nous avons décidé d'aller plus loin et de, sans contraindre qui que ce soit, permettre aux enfants qui le souhaitent d'avoir cette offre végétarienne quotidienne. Je remercie les services parce que, là aussi, c'est une petite révolution. Cela suppose de la formation, de l'engagement, et je ne manquerai pas d'aller voir les équipes pour saluer leur engagement.

Monsieur SILLY, vous vouliez ajouter un dernier mot ?

Monsieur SILLY

Non, j'ai juste hâte d'aller manger une côte de bœuf en Limousin avec Messieurs LACROIX et FOURMONT. (*Rires*)

Madame la Maire

Eh ben, dites donc !

Monsieur SILLY

Je suis d'accord avec une bonne partie de ce qu'a dit Monsieur FOURMONT, mais on parlera tout à l'heure non pas de la PAC s'agissant de soutien à l'agroforesterie, mais, s'il veut, du FEADER et de sa programmation au titre des SIAP, puisque l'agroforesterie rentre bien dedans. Et on compte bien influencer, et nous sommes un certain nombre, la future programmation de la PAC pour que, notamment, les questions de transition et d'agroforesterie puissent entrer dedans.

Madame la Maire

Très bien. Là, je pense qu'on est loin de nos compétences, et on va rester dans nos compétences. Il s'agit donc de prendre acte de l'attribution d'appel d'offres de la commission réunie le 21 novembre 2023. Et de m'autoriser à signer les pièces relatives à l'attribution et à l'exécution des différents marchés de fournitures se rapportant à l'achat et à la livraison des denrées alimentaires. Ce sont les 8 lots que nous avons évoqués dans le respect des décisions de cette commission.

Y a-t-il des oppositions ? Des absentions ? C'est adopté à l'unanimité, et je pense que c'est une bonne chose.

Adopté à l'unanimité.

FONCIER

7) Cession de parcelles communales aux Foulons (délibération n°2023/136)

M. LACROIX, Premier adjoint, expose

La Ville est sollicitée par M. Christophe FORCE, domicilié 350 rue Marcellin Berthelot, qui souhaite acquérir les parcelles communales cadastrées BM 856 et 877, situées aux Foulons, d'une superficie totale de 376m².

M. FORCE est bénéficiaire depuis 2003 d'une convention d'occupation précaire et révocable pour l'utilisation de ces terrains à usage de jardin. Les parcelles sont classées respectivement au PLUM en zone d'habitat diffus avec une constructibilité limitée et en frange paysagère protégée.

Dans son avis en date du 21 juillet 2021, le service des Domaines a fixé la valeur vénale des biens à 13.700,00€ avec une marge d'appréciation de 10 %.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission Transition écologique - Rénovation urbaine - Patrimoine bâti - Logement du 7 novembre 2023,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

- décide de céder à M. Christophe FORCE les parcelles communales cadastrées BM 856 et 877, situées aux Foulons, au prix de 13.700,00€ hors frais de notaire.

- autorise Madame la Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer les pièces relatives à cette affaire.

- prend acte que Madame la Maire donnera pour ce faire délégation à M. Bruno LACROIX, Adjoint en charge des finances, des ressources humaines et de la rénovation urbaine.

Monsieur LACROIX

La Ville est sollicitée par un habitant domicilié 350 rue Marcellin Berthelot qui souhaite acquérir les parcelles communales cadastrées 856 et 877 situées aux Foulons pour une superficie totale de 376 m². Cette personne est bénéficiaire depuis 2003 d'une convention d'occupation précaire et révocable pour utilisation à un usage de jardin. Ce sont des parcelles classées en zone d'habitat diffus au niveau du PLU avec une constructibilité limitée et une frange

paysagère protégée. Les Domaines ont fait une estimation de ce bien à 13 700 euros avec une marge d'appréciation de 10 %. Et donc, il est proposé de céder à cet habitant les parcelles communales tel que précisé situées aux Foulons au prix de 13 700 euros hors frais de notaire. Il s'agit d'autoriser Madame la Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires.

Madame la Maire

Je pense qu'il n'y a pas de questions ? Je vous propose de passer au vote. Pas d'opposition ? Pas d'abstention? C'est adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité.

8) Mise à jour du tableau de classement de la voirie sur le territoire communal

Mme CANETTE, Maire, expose

Par délibération en date du 30 janvier 2023, le conseil municipal a adopté la mise à jour du classement des voies communales, conformément aux circulaires n° 225 et 364 des 25 mai 1959 et 3 août 1960, et n°426 du 30 juillet 1961. Une actualisation annuelle du tableau récapitulatif des voiries est nécessaire.

Ainsi, la classification des voiries sur le territoire communal est la suivante :

CLASSEMENT LONGUEUR VOIRIE	LONGUEUR VOIRIE (en mètre)	LONGUEUR BORDURES (en mètre)
Voirie Départementale	6 897	7 827
Voirie Métropolitaine	79 343	140 079
Voirie Communale	1 711	50
Voirie Privée	4 267	7 375
Voirie – statut en cours de modification	621	1 074
TOTAL	92 839	156 405

Ce tableau, en annexe de la présente délibération, distingue les voiries dont la gestion est assurée par Orléans Métropole, la Commune et le Département, les voiries privées créées dans le cadre d'un lotissement, les voiries dont le statut est en cours de modification.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°2023/004 du Conseil municipal du 30 janvier 2023 relative à la mise à jour du tableau de classement de la voirie sur le territoire communale,

Vu l'avis de la commission Transition écologique - Rénovation urbaine - Patrimoine bâti - Logement du 7 novembre 2023,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal :

- approuve la mise à jour du tableau de classement de la voirie sur le territoire communal.

Madame la Maire

Vous connaissez tous désormais ce type de délibération que nous avons chaque année. C'est une actualisation. Vous avez tous les tableaux en annexe.

Juste peut-être rappeler, et ce n'est pas rien, que ce sont 92 839 kms de voiries au total. Environ 80 000 kms sont des voiries métropolitaines. Nous avons presque 7 000 kms de voiries départementales et 1 711 kms qui sont des voiries communales. Le reste (4 000 kms) sont des voiries privées. Et sur ce même tableau, nous avons les bordures. On peut toujours s'étonner que les bordures ne soient pas le double du nombre de voiries, mais il n'y a pas toujours des trottoirs des deux côtés, tout simplement.

Je ne suis pas sûre qu'il y ait beaucoup de questions là-dessus. Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité.

VI. Questions diverses

Madame la Maire

Nous en avons fini avec les délibérations et nous passons aux questions. J'ai reçu une question de Monsieur KUZBYT.

Monsieur KUZBYT

Si vous le permettez, ce sera Madame BOUR qui prendra la parole.

Madame la Maire

Juste, c'est bien de me le dire à l'avance parce que, comme je vous fais une réponse écrite, je ne sais jamais à qui je réponds, et ce n'est pas facile.

Monsieur KUZBYT

J'entends. Si c'est la seule difficulté à nos questions, cela ne me paraît pas très grave, néanmoins, on n'est pas toujours décidé au moment où la question vous est envoyée. Mais croyez-bien que Christine BOUR, Eric BLANCHET ou moi-même, peu importe sur le fond de la question.

Madame la Maire

Oui, mais c'est juste pour savoir à qui j'adresse la réponse.

Madame BOUR

Et on espère surtout que vous répondez la même chose, que ce soit moi, Stéphane ou Eric qui la pose.

Madame la Maire

Sur le fond, oui, mais vous n'avez, par exemple, pas toujours assisté à la même réunion ou aux mêmes échanges, et cela peut changer le contexte de la réponse.

Madame BOUR

Effectivement. Donc, je vais reposer une petite question concernant la commission générale du 13 novembre dernier consacrée à nous préciser les conditions de réalisation du projet d'Ehpad pendant laquelle vous nous avez présenté un plan de financement qui s'est avéré, en séance, erroné.

En effet, je rappelle, pour un montant global d'opération de 17 millions d'euros, comprenant l'acquisition, les aménagements, les travaux, vous nous avez présenté une contribution de la Ville à hauteur de 2 millions d'euros, de la Région à hauteur de 1,1 million d'euros et un

emprunt à hauteur de 9,3 millions d'euros. Dans ces conditions, le prix de journée pour les résidents étaient affichés 68 euros à l'ouverture de l'établissement.

Vous nous avez indiqué en séance que ce plan de financement comportait des erreurs et qu'il fallait plutôt se référer aux chiffres annoncés dans la presse, à savoir une contribution de la Ville de 1,4 million d'euros, de la Région à hauteur de 1 million d'euros, et un emprunt à hauteur de 10 millions d'euros, avec un prix de journée calculé également à 68 euros.

Alors que le prix de journée d'un Ehpad, on le sait tous, découle notamment des frais financiers liés à l'emprunt et à son remboursement, nous nous étonnons donc que les prix de journée calculés dans un cas (supposé erroné d'un emprunt à 9,3 millions d'euros) comme dans l'autre (supposé correct pour un emprunt à 10 millions d'euros) soient strictement identiques.

Donc, pouvez-vous nous éclairer sur ce point, s'il vous plaît ?

Madame la Maire

Madame la Conseillère municipale, Monsieur le Conseiller municipal, je fais suite à votre question écrite du 24 novembre 2023 pour le Conseil municipal du 27 novembre prochain.

Vous me faites observer une erreur, effectivement, dans le support de la présentation du plan de financement de l'Ehpad lors de la séance de la commission générale du 13 novembre dernier. Ainsi que cela avait déjà été annoncé et publié dans le journal municipal du *Fleury Mag* numéro 131 de novembre/décembre 2023, pages 8 et 9 très précisément, le coût total de l'établissement est bien de 17 millions d'euros financés par l'ARS à hauteur de 2 millions, le Conseil départemental du Loiret 2 millions, et la Région Centre Val-de-Loire 1 million, voire possiblement 1,1 million. Et 0,6 million d'euros du volet 2 piloté par Orléans Métropole. La Ville de Fleury viendra quant à elle, comme annoncé, avec une contribution de 1,4 million, qui correspond au foncier que nous mettrons à disposition.

Le recours à l'emprunt à ce stade prévisionnel – puisque nous n'avons pas les plans, nous n'avons pas les études, nous n'avons pas encore d'avant-projet sommaire à ce stade – est donc de 10 millions d'euros portés par l'établissement public administratif, et non par la Ville, dès lors que le Directeur sera recruté, comme tout le monde le sait. Ce qui, à ce jour, permet d'envisager le prix de journée à 68 euros.

Donc, je suis assez surprise que vous persistiez à voir dans une malencontreuse erreur administrative assumée pleinement en pleine séance par les services – erreur corrigée devant vous, Madame BOUR, et devant Monsieur BLANCHET qui était présent – une tentative de dissimulation financière. Une telle tentative n'honorerait en effet pas la Municipalité, ni ses services, et si c'était une accusation, ça n'honorerait pas non plus votre Groupe.

Je vous rappelle que, de l'aveu même des autorités de tutelle, des partenaires financiers, et de la communauté des Directeurs d'Ehpad avec lesquels nous avons tissé un niveau d'échanges riches, notre projet, outre qu'il est innovant puisque peu d'Ehpad publics voient le jour malgré le besoin de 100 000 lits supplémentaires pour 2023. Je le rappelle, toutes les études le montrent, ce projet donc bénéficie d'exceptionnelles capacités de financement extérieur. Le Président du Département le faisait lui-même observer lors de rencontres que j'ai pu avoir avec lui.

C'est grâce à ces engagements forts que nous sommes allés chercher avec la plus grande énergie, que ce projet peut voir le jour, et j'aurais préféré que vous vous attachiez à saluer la détermination politique, mais également la grande qualité de travail engagé par nos services pour conduire ce projet si rare alors que les besoins sont si forts.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire, et je vous prie d'agréer, Madame la Conseillère municipale, mes salutations distinguées.

La séance est levée, je vous remercie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55.

Carole CANETTE
Maire de Fleury-les-Aubrais

Patrice AUBRY
Secrétaire de séance